

ZAC DU TECHNOPARC – Commune de Hésingue

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

De l'étude d'impact complétée et de l'avis de l'autorité environnementale sur le projet de dossier de réalisation de la ZAC du Technoparc

Par délibération du 26 septembre 2018, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération a prescrit la mise à disposition du public de l'étude d'impact complétée et du projet de dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Technoparc destinée à l'implantation d'activités économiques sur la Commune de Hésingue.

Cette mise à disposition se déroulera **du vendredi 9 novembre au samedi 8 décembre 2018**.

La ZAC du TECHNOPARC est soumise à évaluation environnementale au titre de l'article R122-2 du Code de l'environnement. L'étude d'impact complétée, l'avis émis par l'autorité environnementale le 27 septembre 2018, ainsi que le dossier de réalisation de la ZAC du Technoparc, pourront être consultés par le public, pendant toute la durée de la mise à disposition, sur le site internet de l'Agglomération : www.agglo-saint-louis.fr et au siège de l'Agglomération aux jours et heures d'ouverture habituels : *soit du lundi au jeudi de 09h00 à 11h30 et de 14h30 à 17h00, le vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h30 à 16h30.*

Les observations du public pourront être transmises par mail à l'adresse urbanisme@agglo-saint-louis.fr, pendant toute la durée de la mise à disposition.

Les renseignements pertinents sur le projet ou toute autre information complémentaire peuvent être obtenus auprès de Madame Isabelle METERY, Responsable des Opérations d'aménagement, Saint-Louis Agglomération – Tél.03 89 70 85 33 – metery.isabelle@agglo-saint-louis.fr

A l'issue de la présente mise à disposition du public, la communauté d'agglomération « Saint-Louis Agglomération » effectuera une synthèse des observations et propositions du public et prendra en considération lesdites observations et propositions pour l'approbation de la réalisation de la ZAC du Technoparc. Au plus tard à la date de publication de la décision de réalisation de la ZAC et pendant une durée de 1 an, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions formulées par le public au cours de la consultation ainsi que les motifs de la décision, seront rendus publics sur le site internet de l'Agglomération : www.agglo-saint-louis.fr.